

Leg 14 paquet 22

14

~~117~~

~~116~~

1107

PROPOS GÉNÉRAL

DES

PLAIES ET SOLUTIONS DE CONTINUITÉ

PAR

GUY DE CHAULIAC

TRADUIT PAR

E. NICAISE

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,  
Chirurgien de l'hôpital Laënnec,  
Ancien membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique.



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—  
1891



PROPOS GÉNÉRAL

DES

PLAIES ET SOLUTIONS DE CONTINUITÉ

PAR

GUY DE CHAULIAC

TRADUIT PAR

E. NICAISE

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,  
Chirurgien de l'hôpital Laënnec,  
Ancien membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique.



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—  
1891

HTCA

U/Bc LEG 14-2 n°1107



1>0 0 0 0 5 6 5 3 3 3

UVA. BHSC. LEG 14-2 n°1107

---

(Extrait de la *Revue de Chirurgie*, Janvier 1891.)

---

M. la Bibliothécaire de l'Université  
Hannover & Emmerich

Münch

*UVA. BHSC. LEG 14-2 n°1107*



PROPOS GÉNÉRAL  
DES  
PLAIES ET SOLUTIONS DE CONTINUITÉ<sup>1</sup>

Plaie est solution de continuité récente, sanglante, sans pourriture (*putrefactio*), faite en parties molles. Solution de continuité est mise là pour genre, au premier des *Maladies et Symptômes*, laquelle est maladie

1. La chirurgie du moyen âge est peu connue; on s'est plus occupé de celle de l'antiquité et de la renaissance. Cependant elle eut quelque importance et, en outre des chirurgiens arabes, il y eut en Occident des hommes remarquables, surtout pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. — Le premier parmi eux est Guy de Chauliac, médecin des Papes d'Avignon, qui écrivit, en 1363, un traité de chirurgie, lequel doit être considéré comme le traité le plus complet et le mieux ordonné de chirurgie didactique, qui ait encore paru jusqu'à cette

commune aux parties simples et composées, toutefois elle advient plus spécialement aux simples qu'aux composées, selon Averroès aux second et troisième *Colliget* : vu qu'en icelles il y a une plus vraie raison de continuité. Le surplus est mis pour différence : savoir, « récente, sanglante et sans pourriture », à différence d'ulcère, qui est avec pourriture. « En parties molles », est mis à la différence des fractures, lesquelles adviennent aux membres durs. Aussi, suivant cette division générale des parties, Johannitius disait que la chirurgie était double, ou en la chair, ou en l'os : car il a entendu par chair, les muscles, nerfs, et veines, lesquelles, le nouveau Commentateur, au troisième du *Techni*, comprenait sous parties molles et moyennes.

Solution de continuité a plusieurs espèces, selon Avicenne, au second Fen du premier *Canon* : plaie, ulcère, ouverture, piquûre, incision, arrachement, fracture et semblables : desquelles nous dirons les descriptions et différences en leurs lieux. Et ne se faut soucier de la diversité des noms, pourvu seulement que les choses soient entendues. Ainsi je trouve bien souvent l'un mis pour l'autre, car plaie et ulcère en la traduction grecque c'est tout un, mais en l'arabique ils diffèrent. Et certainement la translation grecque a mieux dit : car des plaies ou ulcères, selon Galien, au quatrième de la *Thérapeutique*, il n'y a que deux très grandes différences : savoir, l'une est sans cause présente, et l'autre est associée à la cause efficiente. Halyabbas, au sixième sermon de la *Disposition royale*, estime tout un, ulcère et plaie.

Les espèces de solution de continuité prennent leurs différences principales de trois choses : premièrement, de la nature des parties où elles

époque. Pendant plus de trois siècles, il a servi à l'enseignement. « Hippocrate seul excepté, dit Malgaigne, il n'est pas un seul traité de chirurgie, grec, latin ou arabe, que je mette au-dessus, ou même au niveau de ce magnifique ouvrage, la *Chirurgie* de Guy de Chauliac. » — M. Verneuil dit que « c'est justice que la postérité ait décerné à cet auteur le titre de *Père de la Chirurgie française* » ; on peut y ajouter celui de *Fondateur de la Chirurgie didactique*.

Les éditions de la *Grande Chirurgie* sont fautives, les exemplaires en sont rares, et les recherches y sont difficiles, par suite de leur disposition typographique. La dernière édition complète est de 1683, c'était la soixante-neuvième ; j'en publie une nouvelle, en ajoutant au texte de Guy une étude sur la chirurgie au moyen âge, la biographie de l'auteur, sa bibliographie, la description des instruments employés à cette époque, la signification de tous les termes de la matière médicale, etc.

Le chapitre des plaies reproduit littéralement ici est un des plus remarquables de la *Grande Chirurgie* ; il met en évidence la méthode et l'étendue des connaissances de l'auteur ; le lecteur se rappellera en le lisant qu'il a été écrit il y a cinq cent vingt-sept ans <sup>1</sup>.

NICAISE.

1. La *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, chirurgien, maître en médecine de l'Université de Montpellier, composée en l'an 1363. — Revue et collationnée sur les manuscrits et imprimés latins et français, ornée de gravures, avec des notes, une introduction sur le moyen âge, sur la vie et les œuvres de Guy de Chauliac, un glossaire et une table alphabétique, par E. Nicaise. — Paris, F. Alcan, 1890, gr. in-8°, 940 p. — Pour paraître prochainement.

sont faites, et ainsi, nous lisons au troisième du *Techni*, que les unes sont faites en parties similaires et simples (*in..... consimilibus et homœomeribus*), les autres en organiques. Et de celles qui sont en parties similaires, les unes sont en parties molles, les autres en dures, et les autres en moyennes. Et de celles qui sont ès molles, aucunes sont en la chair, et quelques-unes en la graisse. De celles qui sont en parties dures, les unes sont en la substance de l'os, et les autres en la jointure. De celles qui sont en moyennes, les unes sont ès nerfs et ligaments, les autres ès artères et veines. Mais de celles qui sont en parties organiques (ou instrumentales), les unes sont ès principales, comme au cœur, au foie, au cerveau : les autres, en celles qui servent aux principales, comme en la trachée-artère, méri (ou œsophage), vessie, etc. ; et les autres en celles qui ne leur servent pas, comme en l'oreille, en l'œil, etc. Albucasis dit que les plaies sont distinctes selon les lieux : car aucunes sont faites en la tête, les autres au col, en la poitrine, au ventre, etc. ; elles sont aussi distinguées selon les choses de quoi sont faites, comme sera dit incontinent.

La *seconde différence* est prise de la nature (*ab esse*) de la solution, au troisième de la *Thérapeutique*, c'est que l'une est simple, et l'autre composée : simple, en laquelle [il n'y a aucune disposition compliquée ; composée, en laquelle il y a complication de deux ou de plusieurs dispositions. Dispositions qui ne sont pas causes principales de la plaie, mais sans [la disparition] desquelles la guérison n'est pas obtenue <sup>1</sup>, au troisième de la *Thérapeutique*, et comme nous dirons au chapitre suivant, et encore plus ci-dessous en traitant des ulcères.

La *troisième différence* est prise des propres (*a propriis*) différences de la solution même, au troisième dudit livre : comme de la grandeur et petitesse, de la régularité et de l'irrégularité (*æqualitate et inæqualitate*), de la profondeur et superficialité, de la section complète et partielle (*totalitate et secundum partem*), de la rectitude et obliquité, et leurs semblables. Car, de telles différences sont pris les jugements (*judicia*), et les intentions curatives, et les remèdes, et la manière de les accomplir avec ceux-ci. D'où, Galien disait au troisième de la *Thérapeutique*, qu'outre les indications premières (qui ne sont dignes d'être estimées parties de l'art, vu qu'elles sont connues des ignorants), il faut considérer les indications particulières, et la substance et action de chaque particule, et l'utilité et la situation : desquelles procédant, le médecin connaîtra celui qui ne pourra guérir, et pour celui qui peut recevoir guérison, il pensera à trouver des remèdes.

Des *causes*, jaçait que selon Galien, au second des *Maladies et Symptômes*, les causes de toute solution de continuité en général sont, que les unes procèdent du dehors, les autres du corps même : néanmoins

1. « ...dispositionum inquam non habentium rationem ut causæ operantes maxime vulnus, sed sine quibus non obtinent sanationem. » Il y a probablement une omission dans la seconde partie de la phrase. — Canappe dit : « Mais sans la remotion desquelles ».

les causes des plaies récentes, en tant que plaies, sont toutes choses extérieures qui peuvent percer ou casser (*extrorsum perforare, aut cassare apta nata sunt*).

Halyabbas les a spécifiées, au quatrième sermon de la *Disposition royale*, quand il dit, que telles causes sont faites, ou de corps sans âme, comme d'épée, dard, pierre et semblables, ou qui ont une âme, comme de la piqure des bêtes venimeuses, et morsure des bêtes sauvages. De là, est prise autre différence des plaies, que les unes sont taillades (*incisiones*), les autres morsures : de laquelle aussi est prise indication curative, par accident toutefois : car, il est prouvé, au quatrième de la *Thérapeutique*, que l'indication est prise de la disposition, mais la signification est prise de la cause primitive, qui n'est plus (*tanquam à non ente*), et du temps.

Les *signes des plaies* sont démontrés au sens et par la présence de chacun. Quant au jugement des plaies et des solutions de continuité, il est déduit de la connaissance de la substance, et action, et usage des parties, et de l'essence des dispositions [et des symptômes qui surviennent aux blessés], comme il a été ci-dessus allégué. Pour ce Galien juge, au quatrième de la *Thérapeutique*, que la plaie et les solutions de continuité grandes et fortes [ou graves, *fortes*], sont grandement périlleuses : et qu'elles sont faites fortes en trois manières : ou pour la principalité de la partie affligée, ou pour la mauvaise morigération<sup>1</sup> (*propter malam morigerationem*), ou pour la grandeur de la disposition. Par quoi, tous les coups reçus en la tête, dans la poitrine et au ventre, apportent grand danger, et principalement lorsque quelque partie intérieure est frappée en même temps. Et presque tous savent que les coups ès jointures deviennent bientôt tous de mauvaise condition (*male morigerate*) : car où il y a tendons et nerfs, et endroits osseux et dénués de chair, il y a danger de douleur, de veilles (*vigiliarum*), de convulsion (*spasmi*) et rêverie (*delirii*). Outre ce, toutes plaies qui sont si grandes qu'elles ont besoin de couture, comme celles qui se font tout au travers des muscles principaux : et celles qui concutent les grandes veines, artères, nerfs et moelles, apportent très grand danger.

Le premier jugement est approuvé (*consuluit*) de Galien, en ce sixième des *Aphorismes* : si la vessie est taillée de part en part, ou le cerveau, ou le cœur, ou le diaphragme, ou quelqu'un des intestins grêles, ou le foie, ou le ventre, la plaie est mortelle. Le second est approuvé au cinquième des *Aphorismes* : à quiconque, ès ulcères apparaissent œdèmes, c'est-à-dire tumeurs, ils ne tombent pas en convulsion ; et si en plaies grandes et fortes n'apparaissent œdèmes, c'est un grand mal. Il (Hippocrate) appelle ulcères malins (comme Galien même expose au *Commentaire*) les plaies faites ès têtes ou queues (*fines*) des muscles, et principalement de ceux qui sont nerveux. Suivant ce, il faut être averti, que par le danger

1. Guy fait allusion soit au mauvais état de la constitution en général, soit aux mauvaises conditions où se trouvent les tissus blessés.

on entend la mort de corps, ou d'un membre particulier, qui est privation de vie ou déformation (*malefactio*), ou bien impuissance perpétuelle et incorrigible du membre, qui est privation de mouvement et sentiment et de sa propre action : après laquelle, le membre n'est dit membre, ne partie du corps proprement, mais de nom seulement et par équivoque, tout ainsi qu'un œil de pierre ou d'airain [n'est pas œil], comme écrit Aristote, au second livre de l'*Ame* et au quatrième des *Météores*.

Ceci est fort nécessaire au chirurgien *faisant déposition en la cour* sur des blessés : savoir est, d'entendre (*scire*) quelles plaies sont mortelles, et quelles sont malefiques (*malefica*). A raison de quoi, il faut savoir (selon l'intention de Galien, au *commentaire* du sixième des *Aphorismes* : si la vessie est taillée de part en part, etc.) que des plaies, les unes sont grandement (*valde*) et nécessairement mortelles, et les autres non nécessairement, ains pour la plupart. Par contre, les unes sont complètement guérissables, les autres pour la plupart.

Les *plaies nécessairement mortelles* sont celles de la substance du cœur (*substantiæ cordis*), qui font mourir incontinent. Car, par le commandement de nature, tout le sang est mandé en cœur : de quoi, vient hémorrhagie, résolution, apostème, et oppilation qui empêche que la vie soit déléguée à tout le corps. Et le cœur ne peut longtemps souffrir solution de continuité, ni apostèmes durant la vie, ainsi que met Avicenne.

Outre ce, plaies nécessairement mortelles sont les grandes et qui pénètrent la substance du cerveau, et du foie, diaphragme, estomac, les intestins grêles, les reins, la trachée-artère, l'œsophage, le poumon, la rate, la vessie du fiel, et de tous autres membres principaux, et des servants aux membres principaux, de service nécessaire à la vie. La raison est, parce que d'icelles nulle ne guérit, comme il sera discouru.

Conséquemment, plaies mortelles non nécessairement, ains pour la plupart, sont plaies petites et superficielles ès susdites parties, et qui pénètrent jusqu'à icelles, et aux chefs des muscles. La raison est, parce que si elles ne sont pas bien traitées, il advient qu'on en meurt; si elles sont bien traitées, on en guérit : ainsi que j'ai vu de la partie postérieure du cerveau, de laquelle sortit un peu de la substance du cerveau, ce qui fut reconnu par l'offense de la mémoire, laquelle il recouvra après la curation. Je ne dis pas toutefois qu'on vécut, s'il en sortait toute une cellule, comme Théodorice raconte d'un cellier. Aussi Galien ne dit pas, de deux blessés qu'il vit guérir en Smyrne, du vivant de son maître Pelope, qu'il en fut sorti de la substance du cerveau, ains seulement que le cerveau avait été blessé : Ni, de celui qu'il vit guéri en Smyrne (comme il récite au huitième de l'*Usage*), il ne dit pas qu'il en sortit de la substance du cerveau, ains qu'il fut blessé en l'un des ventricules gémeaux. Et avec ce on pensait qu'il fut guéri par le vouloir de Dieu. Car si tous deux eussent été blessés, il n'eût guère duré, comme il dit : et de ce il conclut l'utilité de la duplication de quelques instruments (*organorum*), ainsi qu'a été dit ci-dessus en l'anatomie. Et tant de celui-ci, que

\*

de ceux-là, la guérison rare est fort rarement faite <sup>1</sup>, comme il est dit au *commentaire* dessus allégué.

La raison pourquoi les plaies du *cerveau* et de ses taies sont mortelles en ladite manière, est parce que, à la lésion du cerveau, s'ensuit lésion de la poitrine, et des membres respiratifs, dont la bonne température (*eucrasia*) du cœur est corrompue, de laquelle s'ensuit nécessairement que tout l'animal périsse, comme dit Galien au cinquième des *Lieux affligés*.

Du *foie* aussi, j'ai vu guérir des plaies petites qui étaient ès penons (*lobos*) : mais non pas des profondes, ne avec déperdition d'aucune portion d'icelui, comme le même Galien témoigne; de quoi il rend la raison (*causam reddit*), au cinquième des *Lieux affligés* : car pour défaut de nutrition, le cœur est mortifié, et l'animal périt : toutefois cela advient en un plus long temps.

Les plaies au *diaphragme*, principalement qui sont faites aux endroits nerveux, sont incurables : d'autant qu'elles ont faute de sang, et avec ce ont mouvement continuel. Car les plaies ne guérissent pas, qu'elles ne soient en repos, et que leurs lèvres ne s'ajoutent : néanmoins ès endroits charnus, elles sont bien souvent consolidées, selon Galien même, au cinquième de la *Thérapeutique*.

Les plaies du *poumon*, parce que bientôt s'apostèment, sont aussi incurables le plus souvent, d'autant plus que les remèdes propres des plaies ne peuvent attoucher l'ulcère <sup>2</sup>, et d'autant plus qu'il se meut par la respiration et est agité par la toux.

Aussi les plaies de la *trachée artère* qui sont grandes, principalement en la partie cartilagineuse, sont peu souvent guéries : parce qu'elle est dure, et dépourvue de sang, et la respiration se fait continuellement par la plaie.

Aussi les plaies de l'*œsophage*, si elles sont grandes, ne guérissent point, car le passage de la viande (*cibi*) et du breuvage empêche la consolidation.

Aussi les grandes plaies des *veines organiques* <sup>3</sup> ne sont guéries que peu souvent : car à raison de leur grande hémorrhagie, l'esprit se perd, et la vie : et aussi d'autant que par crainte de suffocation, elles ne peuvent souffrir la ligature <sup>4</sup> nécessaire à restreindre le flux de sang.

Les plaies de l'*estomac* sont mortelles, en la manière dite : et des intestins grêles, principalement du jeuneur (*jejunum*) et de la matrice, des rognons (*renum*), et de la vessie urinaire et du fiel, parce que ce sont parties nerveuses, et exsangues, et c'est le lieu et passage des malignes humeurs (*humiditatum*) : et leur service est continuellement nécessaire

1. « Et tam de isto quam de istis sanatio rara rarorum valde fiunt. » — Le ms. de Montp. : « et en tel cas on en sane trop peu souvent. »

2. « Vlcus » : ulcère, plaie (Celse).

3. Il s'agit des vaisseaux du cou.

4. « Ligaturam », le bandage.

à la vie, et avec ce les médicaments n'y peuvent être convenablement appliqués.

Les plaies de la *rate* aussi, vu qu'elle a office nécessaire à tout le corps, comme étant un autre foie (ainsi que plusieurs ont dit), sont dangereuses, mais non pas si dangereuses que celles des autres membres.

Aussi les plaies qui pénètrent au dedans des membres sont jugées mortelles pour le plus souvent, pour autant que l'air qui entre par icelles sans être altéré, offense les parties internes<sup>1</sup> : et aussi d'autant que par icelles, s'exhale l'esprit, dont la vertu (*virtus*) est offensée et débilitee, et avec ce, elles ne peuvent être bien modifiées : par quoi finalement engendrent fistules, et empyèmes : de quoi ils meurent.

Quant aux signes que ces parties sont blessées, et plusieurs autres choses qui sont ici omises à cause de brièveté, ils seront dits ci-après en leurs lieux. Davantage, les plaies, et les piqûres faites ès chefs des muscles, où les nerfs sont assez dénués<sup>2</sup>, et les tendons et ligaments, quand c'est à trois doigts près de la jointure, et ès tempes, sont mortelles le plus souvent, au troisième de l'*Art médicinal*.

Touchant la piqûre du nerf et du tendon, elle est prête à faire venir la convulsion (*spasmos*), à cause du grand sentiment (*sensum*) qu'ils apportent au cerveau, et par conséquent la mort. Et la nuisance qui vient du cerveau aux membres de la respiration, en est cause, ainsi que dessus a été dit. Et pour ce, disait Hippocrate au cinquième des *Aphorismes* : En la plaie survenant convulsion, icelle-ci est mortelle : non pas nécessairement, ains le plus souvent, dit Galien au *commentaire*.

Les membres particuliers sont jugés mortels, quand les principales veines, et artères, et les os, par lesquels ils étaient vivifiés, nourris et soutenus, sont totalement coupés et détruits, et qu'ils commencent à noircir, s'amollir, et devenir cadavéreux en manière d'esthiomène, comme en l'incision<sup>3</sup> des bras et des jambes. Aussi les membres sont jugés maléficiés, et impotents à jamais, quand les nerfs, tendons (*chordæ*), et ligaments qui les régissaient sont retranchés et tout à fait détruits, et qu'ils perdent incontinent leur opération, commençant à se transir (*areferi*), et dessécher.

Mais plaies du tout (*omnino*) guérissables, sont celles qui sont en corps de bon suc (*euchymis*), et en lieux charnus, où il y a peu de nerfs, et de veines, et ne sont guère amples, ni profondes. Et la raison est qu'à icelles ne s'en doit ensuivre fièvre, ni mauvais accidents, pourvu seulement

1. « Quia aër qui ingreditur ad ea sine alteratione, offendit intrinseca membra. »  
« Sans avoir esté préparé. » (Mingel.) Ce paragraphe montre la crainte que Guy avait de l'influence de l'air dans les plaies profondes, lequel amenait des supurations mortelles, et cela, dit-il, parce que l'air n'avait pas été altéré ou préparé; tandis que si l'air pénètre impunément dans la poitrine, c'est parce qu'il a été préparé par la lulette.

2. « Denudati. » — Ms. Montp. : « sont faites au chief des muscles ou les nerfz et les cordes et les liguemans sont asses denues. »

3. L'édit. de 1559 dit : « ut in incisione... »; comme il arrive quand on est contraint de faire l'amputation... (Mingelousaulx).

que soient bien gouvernées. Et pour ce il est bon, qu'en la déposition [en justice] de telles plaies, tu dises cela : et aussi, pourvu seulement que l'autre cas ne survienne, qui n'appert (*non apparet*) de présent, et n'a régulièrement accoutumé de venir.

Les plaies pour la plupart guérissables (lesquelles avec certaine différence sont dites mortelles, pour la plupart<sup>1</sup> : et pour ce sont indifférentes et moyennes, et, en la troisième signification, neutres), sont les plaies ès chefs des muscles, et du crâne, de la poitrine, et du ventre. La raison est, parce que si elles sont bien artificiellement traitées, et qu'on y mette bonne diligence, et que le malade soit obéissant, et ait les choses qui sont nécessaires extérieurement, elles peuvent guérir : sinon, elles peuvent faire mourir.

Et pour ce, en la déposition de telles plaies, il faut sagement (*caute*) faire mention de cela. Mais en ta déposition sois attentif que tu aies commandement de la Cour, de voir le blessé, et les plaies, et que tu nommes les plaies, et les lieux des plaies ; et que tu rendes raison de ta déposition. Et je te prie, qu'à juger et déposer, tu ne sois hâtif et soudain, ains bien délibéré et prévoyant. Car il est écrit de notre père Hippocrate, le jugement est difficile. Et combien que (ainsi que sera dit ci-après de la plaie de la tête) le dernier terme des plaies est de quarante jours : le premier dans sept, et le moyen à quatorze, selon la forme des maladies aiguës : néanmoins ès plaies suspectes, il faut attendre le septième jour avant d'en déposer et en juger, d'autant que communément dans tel temps ont accoutumé d'apparaître les accidents, et bons, et mauvais, avec fièvre, défaillance de cœur (*syncope*), rêverie (*alienatio*), convulsion et semblables. Et cependant il faut considérer les actions des vertus (*operationes virtutum*), par le pouls, par l'urine, par le vomissement, et autres rejections (*expulsa*). Il faut aussi considérer l'appétit, et le support (*tolerantia*) et l'aspect du blessé, et semblables. Et selon que tu trouveras, suivant la doctrine d'Hippocrate et de Galien aux *Prognostics*, compare la force de la vertu, et de la maladie : et de ce forme-toi un chef (*capitulum*), et une clef de toute la prognostication, et jugement de la mort et de la santé, avec quoi tu jugeras, et déposeras sagement. Et ne vaut rien, si on disait qu'il ne fût pas mort avec tout le mauvais régime du monde, s'il n'eût été blessé : car aussi ne fût-il pas mort, s'il eût voulu, et eût fait ce qu'était de raison. Car il faut non seulement s'exhiber soi-même<sup>2</sup>, ains aussi le patient. Et de fait, jaçait que des choses qui adviennent fortuitement, il n'y ait arts préservatifs, toutefois il y a art curatif au troisième de l'*Art medicinal*. Nature humaine doit être conservée en diverses manières, ainsiqu'elle est de soi sujette à divers périls, comme il est dit en autre faculté<sup>3</sup>. Il faut aussi entendre selon Avicenne, au quatrième de l'*Arrachement des flèches*, que nonobstant que les plaies soient mortelles, pour-

1. « Mais qui quelquefois aussi sont mortelles. » (Mingel.)

2. « Seipsum præbere » : faire soi-même ce qui convient.

3. Le ms. de Montp. ajoute : « cest en philosophie ».

tant (*propter hoc*) il ne faut omettre qu'on ne fasse par raison ce qui est à faire, pourvu seulement que le Chirurgien en soit bien requis.

Mais soit prémise (*præmittatur*) une bonne pronostication, à cause des paroles des lourdaux (*stolidorum*), car bien souvent quelques-uns guérissent miraculeusement contre toute espérance. Et si nous les abandonnions, la mort s'en suivrait, et nous serions comparés à ceux qui ont peu de miséricorde et pitié.

En outre, sache que l'union en parties organiques est impossible au troisième de l'*Art petit*. Et la raison est, parce qu'étant totalement coupés les conduits par lesquels venaient la nourriture, et la vie et le sentiment au membre organique (selon le nouveau commentateur sur l'*Art petit* (*Techni*), soudain s'exhalent (*expirentur*) les esprits, et les vertus à cause de la grande subtilité qu'ils ont (ce qui n'advient pas aux animaux imparfaits, et aux plantes), non pas à cause de la répugnance des médicaments, ainsi que disait Halyabbas au *Commentaire*. D'avantage l'union est possible en la chair, selon la première intention; et en l'os, selon la seconde intention.

On appelle la *première intention*, quand les choses divisées sont rejointes sans moyen étranger, ainsi par la *rosée alimentaire* : laquelle par petite conversion (*modicam conversionem*) devient chair du tout semblable, et conforme à la première.

La *seconde intention* est appelée, quand les choses divisées sont rejointes par un moyen étranger<sup>1</sup>, tout ainsi que celui qui besogne de cuivre (*ærarius*), le consolide de plomb, comme dit le susdit commentateur. Ce moyen est nommé *pore sarcoïde*, et est fait d'humeur plus gros que pour la chair, et moins gros que pour l'os. Et la cause pourquoi l'os n'est consolidé selon la première intention, est sa dureté (comme Galien met au texte : car les seuls humides<sup>2</sup> sont unis de première union), et comme dit le nouveau commentateur dessusdit : et non pas faute de matière spermatique, ainsi que disait Halyabbas, car les os ont toujours nourriture spermatique : à savoir par conversation et assimilation.

Des nerfs et des veines, Avicenne dit, de l'autorité de Galien, au cinquième de la *Thérapeutique*, qu'ils sont entre les deux, selon qu'ils sont moyens en dureté et mollesse. D'où ils s'incarnent quand le tail (*sectio*) est petit et le corps humide : et ne s'incarnent pas, quand il en est autrement. Pour ce, Galien disait au lieu dessus allégué : Il semble que l'expérience témoigne à la raison : car j'ai vu consolider l'artère ès enfants et ès femmes, pour (*propter*) l'humidité et mollesse de leur corps, et à un jeune homme, qui l'avait peu divisée. Cela même est confirmé par l'autorité d'Hippocrate au sixième des *Aphorismes* : Quand un os est tranché, ou un cartilage, ou un nerf, ou le plus mince de la joue, ou le prépuce, il ne croît, ne s'agglutine. Et l'instance ne vaut rien de l'os de l'enfant

1. « Per medium heterogeneum. »

2. « Sola humida » ; humide est dit ici, comme en beaucoup d'autres endroits de la *Chirurgie*, pour mol, mou.

que l'on peut consolider, ainsi que met Galien au troisième du *Techni*, car il a mollesse et force de vertu, parce qu'il est encore près de sa naissance : Ne des dents, qui sont engendrées non seulement en l'enfance, ains aux autres âges : car elles ne sont pas engendrées de matière ordonnée (*ordinata*), ains de superfluité : non par la vertu première informative (*informativa*), ains par la nutritive, laquelle induit (*inducente*) l'acte de la générative, comme disait Albert de Bologne, en la leçon des *Aphorismes*. Finalement, juge Hippocrate au sixième des *Aphorismes* : Que les ulcères qui sont faits ès corps hydropiques, ne guérissent facilement. D'où Avicenne dit : La solution de continuité, et l'ulcération, et leurs semblables, quand elles sont en membre de bonne complexion, guérissent bientôt : et quand elles sont en membre de mauvaise complexion, restent longtemps : et d'autant plus, quand elles adviennent ès corps de ceux qui souffrent hydropisie, et mauvaise construction, et ladrerie (*lepram*). Davantage, au cinquième des *Aphorismes*, le froid est cuisant aux ulcères, il endurecit la peau, cause douleur sans sanie, et induit lividité, rigueurs, convulsions <sup>1</sup>.

On juge que les grandes solutions mal guéries, surtout environ la ointure, induisent maigreur en la partie qui est au-dessous : et c'est à cause de l'oppilation et faiblesse de la vertu, comme il a été et sera dit. Il convient observer plusieurs autres jugements ès chapitres particuliers, et au traité des ulcères, en ce que les ulcères et les plaies ont de commun (*communicant*), ainsi qu'il sera dit ci-après, Dieu aidant.

*Curation des plaies.* — L'intention commune en toute solution de continuité, est union, comme il est dit au troisième du *Techni*. Et c'est l'indication première connue d'un chacun, prise de l'essence du mal, qui commande rejeter (*abjicere*) le contraire par son contraire. Laquelle intention générale et première, est accomplie par deux : par nature, comme du principal ouvrier, qui opère avec ses vertus, et convenable nourriture : et par le médecin, comme serviteur opérant avec cinq intentions qui sont l'une à l'autre subalternes.

La première, commande ôter les choses étrangères, s'il y en a entre les parties divisées.

La seconde, ramener les parties distantes l'une à l'autre.

La troisième, de contregarder (*conservare*) les parties remises en leur forme (*replasmatas*), et ramenées ensemble en un.

La quatrième, de conserver et préserver la substance du membre.

La cinquième, enseigne de corriger les accidents.

*De la première intention, qui est d'ôter les choses étrangères.* La première est accomplie, que si la plaie n'est assez ouverte, et qu'entre

1. « Ulceribus frigidum mordax, cutem indurat, dolorem sine sanie facit, et rigores, et passiones inducit. » Edit. 1537, 1559. — « Ulceribus frigidum mordax, cutem indurat, dolorem insuppurabilem facit livorem, rigores, febriles spasmos et tetanos inducit. » Edit. Joub. — Ms. Montp. : « et se fait rigour et spasme ».

les parties il y ait quelque chose étrangère, comme écaille d'os séparée poignante (*pungens*), ou quelque chose affichée (*infixum*) comme flèche, ou autre chose étrangère, comme une épine, qu'elle soit ouverte. Et si elle est suffisamment ouverte, qu'on les retire, et soient arrachées légèrement et sans douleur, avec les doigts ou pincettes, ou tenailles, ou quelque autre engin inventé par toi-même (*ingenio per te ipsum invento*).

*De l'engin de tirer les flèches et autres choses fichées.* Or, on arrache les choses fichées par l'invention des engins. Et le moyen de les inventer, est pris de la considération de la nature et diversité des affichés, et de la considération de la nature et diversité des membres. Desquelles deux choses est tiré le troisième, savoir est, le moyen de les arracher, et l'invention des instruments. Et combien que la diversité des affichés soit infinie et ne puisse être certainement décrite par lettres, et qu'à raison de ce, on ait pour conseil d'examiner les formes des traits de l'ennemi : ce néanmoins, Avicenne tâche à les comprendre sous une division octuple, desquels (pour être plus bref) je prends les plus communs. Des affichés les uns sont de fer, les autres d'épines, les autres d'os, ou d'autre nature. Item, quelques-uns sont plains (*plana*), et les autres barbelés. Davantage, aucuns ont le fer dans lequel entre le fust, les autres un clou qui entre dans le fût<sup>1</sup>. Outre ce, les uns sont venimeux, les autres non.

La diversité des membres est apprise par l'anatomie, c'est, que les uns sont principaux, les autres non : et quelques-uns charnus, èsquels les affichés ne tiennent guère, les autres osseux, èsquels l'affiché adhère fermement. Davantage, il y en a qui sont à découvert, èsquels l'affiché n'a guère pénétré, les autres qui sont au profond, èsquels se plonge l'affiché, voire quelquefois à tant profonde (*tantum profundatur*), qu'il est parvenu à la part opposite.

Les *instruments* qu'on invente par moyen de ces considérations, nonobstant que soient plusieurs, toutefois j'en ai huit chez moi des plus communs<sup>2</sup>.

Le premier, sont les tenailles<sup>3</sup> d'Avicenne, qui sont en demie lune, dentelées.

Le second, tenailles d'Albucasis, et sont à mode de bec d'oiseau, dentelées.

Le troisième est, tenailles canulées, pour les flèches barbelées.

Le quatrième, tarière<sup>4</sup> renversée, à prendre la douille du fer.

Le cinquième, tarière droite à élargir (*ad ampliandum*) les os.

1. « Habent doleam in qua intrat lignum : quædam clavum quod intrat lignum. » Le ms. de Montp. : « Aucunes ont bouterolles ou la fuste entre. Aucunes ont ung clou qui entre dedans la fuste. » — Bouterole : ce qu'on met pour servir de garniture au bout de quelque chose (Du Cange). — Fuste : pièce de bois (Du Cange).

2. « Octo tamen apud me sunt magis communia. » — Ms. Montp. : « Toutes-voies viii en y a qui sont plus communs quand est a moy ».

3. « Tenaculæ. »

4. « Terebella reuersata ad capiendam cannam ferri. » — Ms. Montp. : « pour entrer en la canne ou tuel du fer ». — Terebella : trépan (Celse). — Tuel : canal tuyau (Du Cange).

Le sixième, sont impulsoirs caves, et impulsoirs sourds <sup>1</sup>.

Le septième, sont ciseaux <sup>2</sup> à dilater la chair, afin que les affichés soient plus aisément arrachés.

Le huitième, est l'arbalète.

Le *moyen d'ouvrier (operandi)*, qui provient desdites choses, est tel : que si l'affiché ne peut sainement (*salubriter*) être arraché à la première rencontre, il doit être délaissé, jusques à tant que la chair se flétrisse et pourrisse (*marescat et putrescat*), et lors en le contournant (*circumvolvendo*) et remuant çà et là, il sera plus légèrement retiré, nonobstant le dire de Henric qui commande qu'ils soient arrachés tout incontinent : car ainsi le veulent Avicenne, Albucasis, et Brun. Puis il faut avoir soin de (*procurari*) la plaie, comme des autres, excepté qu'on doit exprimer le sang altéré de l'affiché (*alteratus ab infixio*), à ce que la plaie soit assurée de putréfaction : et y faut verser d'huile chaud, surtout si on se doute de douleur. Et s'il est envenimé (*toxicatum*), soit traité (*procuratur*) comme les morsures venimeuses. Mais si on ne le peut avoir aisément par le susdit moyen, le patient étant désarmé, et ce qu'il faut apprêter étant prêt, et en ayant prognostiqué s'il est de besoin, selon la forme donnée, soit pris avec tenailles communes en tournoyant et soit arraché. Et si elles n'y valent rien, qu'on en prenne d'autres plus fortes. Et si les flèches sont barbelées, que ses barbes soient appréhendées avec tenailles canulées. Si le bois est sorti de la douille, elle soit arrachée avec tarière renversée, mise dans la douille. Et si le bois est avec la douille, soit arrachée avec tarière droite. Et si autrement ne peuvent être arrachées, soit élargi (s'il est possible) le pertuis de la chair avec un rasoir, et de l'os avec des tarières droites, ou avec des trépan<sup>3</sup>, et qu'on les arrache comme dit est. Et si cela n'y vaut rien, l'arbalète soit liée avec tenailles et le patient étant bien affermi, l'arbalète soit desserrée, et on l'arrachera. Mais si la sagette est enfoncée, et ne peut être retirée par l'endroit par où elle est entrée, soit poussée avec impulsoirs caves, ou sourds, à la part opposite ; et si se peut faire commodément, soit arrachée par ce côté-là : mais s'il n'est possible, qu'on la laisse jusques à tant que nature l'en sorte, ou la démontre <sup>4</sup>. Albucasis raconte de plusieurs èsquels les sagettes ont demeuré longuement cachées, qui ont vécu longtemps avec elles sans dommage : et à quelques-uns, aucunes ont été manifestées par nature, et rejetées (*extractæ*), et sont guéris. De ces enchantements (*incantationibus*) et conjurations de Nicodème <sup>5</sup>, que met Théodore et Gilbert, il ne m'en chaud (*non curo*).

1. « Impellentia concaua; et impellentia surda. »

2. « Incisaria. » — Ms. de Montp. : « Ciseaux ou tranchans ». — Mingel. : Des tenailles propres à dilater la chair. C'est une sorte de lithotome double.

3. « Cum terebellis directis, aut cum trypanis. »

4. « Natura eam extrahat aut manifestet. »

5. Theodoric dicte ainsi cet enchantement : Que l'on die trois fois (estant à genous) l'oraison Dominicale : et icelle dite qu'on prenne à deux mains jointes ensemble une flesche, et qu'on die : Nicodeme a tiré les clous des mains et des pieds de nostre Seigneur, et que puis on tire la flesche, et elle sortira soudain. (J.)

Des médicaments qui retirent les choses affichées, j'en ai ouvert (*operatus sum*), en épines, arêtes, pierres, verres, pièces d'os : et j'ai trouvé un médicament propre, qui est pris d'Avicenne : PR. *du levain, du miel, ou de l'ordure des ruches, de chacun demie livre : guy de chêne, un quarteron : ammoniac, demi quarteron : huile, un quarteron : soit fait emplâtre, et applique-le dessus.* Roger affirme être éprouvé, que la racine de la canne pilée, appliquée avec du miel, sur l'affiché, le retire sans douleur. Plusieurs autres remèdes sont mis en l'antidotaire, et ainsi est accomplie la première intention.

*Seconde intention qui est de ramener les parties distantes.* La seconde est accomplie, en tirant des mains (*cum manibus*) et joignant les parties séparées, et remettant le membre en sa forme, avec la moindre douleur que faire se peut, comme ci-après sera dit en particulier.

*Troisième intention qui est de conserver en un les parties replasmées.* La troisième est accomplie, par bonne et décente ligature, et due situation, et couture si besoin est.

*Du moyen et qualité de bander.* Quant au bandage, il faut savoir, que suivant l'intention d'Avicenne au quatrième, il y a triple ligature : incarnative, expulsive, et rétentive.

I. La *ligature incarnative* convient aux ulcères récents, et aux fractures : et est faite avec bande pliée des deux chefs jusques au milieu, commençant de la partie opposée au lieu blessé, et conduisant l'un des chefs vers la partie supérieure du membre, et l'autre vers la partie inférieure, prenant des parties voisines, autant qu'il semblera être expédient, en étreignant plus sur le lieu blessé, qu'ès parties adjacentes. Toutefois il se faut garder de trop grande étroitesse (*strictura*), et de trop grande lâcheté, le terme soit, la bonne tolérance du malade. Les chefs de la bande soient cousus. Et s'il est besoin de plusieurs bandes, qu'elles y soient mises et par même moyen entortillées (*volvantur*). Par cette manière de ligature, un bord (*labium*) est conjoint à l'autre, et l'apostémation en est empêchée, comme il est prouvé au sixième de la *Thérapeutique*. Quelques-uns accommodent un drap (*pannum*) en double, et en restreignant, le cousent sur le lieu de la solution.

II. La *ligature expulsive* convient aux ulcères, et cavernes, pour repousser la matière du fond, et à défendre qu'autre matière ne vienne au lieu. Et est faite avec une bande pliée devers un chef, commençant à la partie inférieure du membre, en étreignant là plus fort, puis en tournoyant on va jusqu'à la partie supérieure. Je dis la partie supérieure, comme Galien au cinquième de la *Thérapeutique*, celle qui est devers le cœur, ou le foie, desquels naissent tous les membres. Quant à moi, aux membres inégaux, comme sont les jambes (*tibiæ*), j'adapte une telle bande en la découpant d'un côté de palme en palme, et la cousant, en la profilant raidement de la partie courbée et découpée, et lâchement devers le dos et la partie non découpée. Et en liant je tiens le côté large du dos,

devers le gros du membre : et la part courbée découpée, vers la partie plus grêle : Dieu sait combien de profit m'a fait cette ligature aux ulcères, et varices, enflures (*in phlegmonibus*) de jambes.

III. La *ligature retenant les médicaments*, convient aux membres èsquels on ne peut êtreindre, ni faire autre ligature : comme au col, et au ventre, et en tous apostèmes et dispositions douloureuses. Et est faite avec bande d'un chef ou de plusieurs chefs ou bras, en commençant au lieu blessé, et liant à son opposé.

Le moyen du débander soit suave<sup>1</sup>, et sans douleur : Et si les bandes tiennent trop, soient *mouillées de vin*, tant qu'elles se séparent.

Outre ce, Galien veut que les bandes soient faites de linge net<sup>2</sup>, larges et longues selon la nature des parties : comme celles qui bandent l'épaule, doivent avoir de largeur six doigts en travers; et pour la cuisse, cinq; pour la jambe, quatre; pour le bras, trois; pour le doigt, un. La longueur soit, selon qu'il faut d'entortillement (*revolutionum*) : car en cela fait beaucoup l'engin du Médecin<sup>3</sup> (qui aide à l'art, et à nature ouvrante, comme dit Damascène), et la science de la conformation des membres. Et c'est ce que disait Galien au quatrième de la *Thérapeutique* : qu'il n'advient à personne de bien bander une partie ulcérée, sans ce, qu'il prenne indication de la conformation des parties.

*Du moyen et qualité de coudre.* Touchant la manière et qualité de coudre, il faut savoir qu'il y a triple couture : l'incarnative, la rétentive du sang, et la conservative des bords ou lèvres à temps<sup>4</sup> :

I. La *couture incarnative* convient à toutes plaies qui ont les bords éloignés, si on les peut approcher, et èsquels ne suffit le seul bandage : qui n'ont aucunes choses étrangères entre les lèvres, et sont récentes, ou vieilles *renouvelées par scarification et ablation de la peau*<sup>5</sup>, comme dit Halyabbas. Elle est faite en cinq sortes.

La *première* avec du fil fort, égal, et plain (*plano*), comme de soie, ès plaies communes : mettant le premier point au milieu de la plaie, et un autre au milieu de l'espace qui reste de chaque côté : et ainsi procédant aux espaces entre deux points, y faisant un point, jusque à ce que soit convenablement cousu : comme il sera, quand entre deux points restera l'espace d'un travers de doigt.

Les aiguilles soient longues, plaines et lizes<sup>6</sup>, de pointe triangulaire, et *cavées à la queue*, pour loger le fil, qui n'empêche le passage. Qu'on aie une canule fenêtrée par laquelle soit soutenu l'autre côté de la lèvre, afin qu'il ne divague quand l'aiguille passe : et que par la fenêtrée on

1. « Sit suavis », soit doux.

2. « De panno mundo. » Mundus : net, propre, purifié.

3. « Ingenium medici » : le génie, l'habileté du médecin.

4. « Ad tempus. » — Ms. de Montp. : jusques à certains temps. — Ming. : pour vn temps.

5. « Et pellis remotionem. » — *Pellis* n'est pas *cutis*, il s'agit d'une pellicule qui recouvre la plaie. — Ming. : « renouvelées par scarifications, ou en les ecorchant » ; c'est de l'abrasion.

6. « Plane et linitæ » ; planus : plan, uni; linitus : oingt, enduit.

puisse voir quand l'aiguille aura passé. Lors soit tirée l'aiguille et le fil, en appuyant la lèvre près du fil avec l'éprouette <sup>1</sup>, afin qu'en tirant le fil la lèvre ne suive. Et soit *lié premièrement avec deux tours*; secondement avec un, puis le fil soit tranché un peu loin du nœud.

La *seconde* manière de la couture incarnative est avec aiguilles, ou avec haste de plume <sup>2</sup> mise au dedans avec aiguille, pour les plaies grandes et profondes, desquelles les lèvres sont fort séparées. On y met des aiguilles enfilées, tant qu'il est de besoin, et on les met avec leur fil, en le tournoyant (*revolvendo*), ainsi que font les femmes pour les garder enfilées dessus leurs manches : et demeurent là jusques à consolidation de la plaie.

La *tierce* manière de la couture incarnative est avec des chevilles égales, faites d'étoupes bien torsées, grêles comme une paille, longues comme une once de doigt <sup>3</sup>, ou d'un tuyau de plume : laquelle convient ès lieux où nous voulons que la couture dure longtemps. Et est faite, en mettant une aiguille enfilée à travers des deux lèvres, puis retournant l'aiguille par le même trou, jusques à tant qu'il y demeure une anse, dans laquelle on met un des chefs de la cheville : cela fait, on étreint la queue des deux fils, qu'on lie dessus l'autre tête de la cheville, et là sont tranchés les chefs des fils, et la cheville y demeure jusques à parfaite consolidation.

La *quatrième* manière de faire couture incarnative, est, selon Galien, avec des crochets (*cum hamis*), qui doivent être petits selon le membre, et courbés de chaque côté : et en fichant un en une des lèvres, soit amenée icelle lèvre à l'autre : en laquelle il soit aussi fiché, comme font les tondeurs des draps.

La *cinquième* façon de la couture incarnative, est avec du drapeau <sup>4</sup>. Elle convient ès lieux où nous voulons que les cicatrices n'apparaissent point, comme à la face. Et est ainsi faite : On prend deux pièces taillées en triangle, grandes selon la grandeur du membre : et sont jointes d'un liniment gluant, fait de la poudre de sang-dragon, encens, mastic, sarco-colle, poix, farine folle de moulin, incorporés avec blanc d'œuf : appliquer chaque pièce, de chaque côté de la plaie en distance d'un pouce : et quand elles seront desséchées, les pièces soient cousues subtilement, et les lèvres s'attacheront.

1. « Cum tasta » ; la tasta était une sorte de spatule, elle était quelquefois en bois, et introduite dans une cavité, servait de point d'appui pour faire une contre-ouverture.

2. « Hasta plumæ » ; Ming. : tuyaux de plume. C'est la *suture entortillée*.

3. « Cum cannulis æqualibus.... longitudinis ut digitorum unica », édit. 1537; « longitudinis ut digitorum unguis », 1559. — Les autres lisent *ongle*, mais non pas bien. Cette mesure dénote autant qu'il y a d'une jointure de doigt à l'autre, le vulgaire l'appelle *once*. Toutesfois cette mesure n'est pas certaine, veu qu'en chaque doigt, la distance des jointures est inégale. (J.) — Ming. : de la longueur d'une des phalanges des doigts. L'*uncia* des Romains est estimée à 24 millim.

4. « Cum pannis. » Pannus, morceau d'étoffe, linge pour couvrir les plaies (Pline).

II. La *couture restrictive* de sang, est faite avec aiguille et fil, en entrant et retournant, comme on coud des peaux. Et ce, quand les autres coutures ne peuvent être faites, pour la grande impétuosité du sang, ès plaies des veines. Elle est aussi utile à coudre les boyaux et membranes, et lieux dénués de chair : toutefois elle est suspecte : car un point étant rompu, les autres lâchent.

III. La *couture conservative*, est faite comme les autres, sinon qu'elle n'est pas si étroite (*stricta*) : parce que n'est faite sinon à maintenir les lèvres, jusqu'à tant que la plaie soit affermie (*sit firmatum*). Et convient aux plaies déchirées, et èsquelles il y a chair de perdue, pour approcher les parties, afin qu'elles soient plus tôt consolidées : et desquelles il faut à l'avenir en retirer quelque chose.

Le temps d'ôter la couture est, quand elle a accompli sa fin. Le moyen de l'ôter est, qu'on mette une éprouvette <sup>1</sup> dessous le point, et que le fil soit coupé sur l'éprouvette : en mettant l'éprouvette sur la lèvre par laquelle le fil est retiré, de peur qu'en le retirant elle ne soit déchirée.

*Du moyen et qualité des plumasseaux.* Or d'autant que les plumasseaux ou coussinets, sont à l'appuiement et compression des parties désunies, et à conforter (*ad confortandum*) la chaleur naturelle du membre désuni, et pour empêcher la pesanteur (*gravedinem*) des bandes : pour ce il en faut ici traiter.

Mais il faut savoir, qu'ils ont reçu tel nom, de ce qu'anciennement on les faisait de plumes cousues entre deux linges. Mais d'autant qu'il y avait de l'ennui pour ce qu'il les fallait souvent renouveler, on a inventé de les faire d'étoupes de chanvre, principalement bien peignées et nettes. Quelquefois on les fait de laine ou de coton. Et plusieurs en leur lieu appliquent des drapeaux mollets, doubles ou triples, ou une éponge accommodée. On y met deux, ou trois, et davantage, ainsi qu'on voit être expédient.

Et quelquefois on les applique secs, quelquefois mouillés et trempés en blanc d'œuf, ou en vin, ou en oxycrat, et quelquefois en huile, selon que la disposition le requiert. Ils sont de trois figures, triangulaires, ronds et carrés. Les triangulaires sont loués d'Avicenne pour incarner : un sur chaque bord, qui se joignent dessus la plaie <sup>2</sup>. Il y en a aussi de ronds, qu'on met secs par dessus les autres, pour conserver la chaleur naturelle, et pour esboire les immondices (*ad imbibendum sordem*). Il y en a aussi de carrés, qui sont mis pour empêcher que le bandage ne blesse.

*Du moyen et qualité des tentes et mèches.* De la manière et qualité des tentes et mèches, il faut entendre (*sciendum est*), que nous les mettons en huit cas seulement.

Premièrement, aux plaies que nous voulons élargir, nettoyer (*mundificare*), ou en retirer quelque chose du fond : comme sont plaies pro-

1. « Aliqua tasta. »

2. « Unum in latere cujuslibet labii, supra ipsum vulnus se jungendo. » Il en applique un sur le côté de chacune des lèvres, en les faisant après entre-toucher précisément sur la plaie. (Ming.)

fondes, qui ont besoin de contr'ouverture, à cause de la liqueur, ou liquide excrément <sup>1</sup> qui s'amasse au fond, et en ses espaces. Secondement, aux plaies caves, èsquelles nous devons engendrer chair. Troisièmement, aux *plaies altérées par l'air*, qu'il faut mondifier. Quatrièmement aux plaies contuses. Cinquièmement, aux apostemeuses. Sixièmement, aux morsures. Septièmement, aux plaies esquelles il faut opérer sur les os. Huitièmement, aux plaies ulcérées. En toutes autres plaies, nous entendons (*intendimus*) à consolider sans tentes et mèches.

Pour quoi tu dois savoir que les tentes et mèches sont diversifiées selon la fin pour laquelle sont faites, car aucunes (*quædam*) sont faites à mondifier les plaies et telles sont faites de charpie d'un drapeau doux, surtout qui est vieux. Les autres sont faites à tenir les bords ouverts : et telles sont faites d'étoupe bien nette <sup>2</sup>, ou des pièces du drapeau susdit, ou de coton, comme faisait Razès : ou d'une canule d'airain ou d'argent pertuisée, comme aux narines à cause de l'air, et aux plaies profondes, afin que l'ordure (*sanies*) en sorte d'elle-même, et ne soit enclose. Aucunes sont faites pour amplifier l'orifice de la plaie : et telles sont faites d'éponge bien torse, ou de la racine de gentiane.

La forme des mèches doit être égale : et des tentes, inégales en façon de chevilles. Et quelquefois elles sont appliquées sèches, autrefois ointes de quelque onguent selon qu'on voit être expédient.

Les autres choses concernant les susdites opérations sont laissées à l'esprit de l'opérateur : car je serais à reprendre, si je t'enseignais ce qui est à toi, dit Galien au premier à *Glaucon*. Et ainsi est parfaite la troisième intention.

*Quatrième intention. — De l'emplastration.* La quatrième intention (qui est, de contregarder la substance du membre, et empêcher la douleur, apostemation et autres accidents) est accomplie en emplastrant et oingnant le membre avec aulbins d'œufs, et choses froides (comme dit Razès) ès premiers jours. Puis avec du vin gros astringent : et par ouvertures, et contre-ouvertures, et figure convenable <sup>3</sup>, en saignant et purgeant quand il sera de besoin, et avec bonne et artificielle manière de vivre.

Nonobstant ce que plusieurs disent, que la plaie (en tant que plaie) n'a besoin de telles choses : ce qu'il faut confesser (*concedendum est*) en petites occasions et ès corps de bonne complexion : mais où ils sont, Dieu le sait. Quant aux grandes occasions, et ès corps cacochymes, pour les préserver d'accidents, il est nécessaire d'ordonner convenablement les susdites choses. C'est ce que disait Galien au sixième de la *Thérapeutique* : Supposons quelqu'un qui vienne à nous étant piqué et blessé, et désuni. Cet homme là, s'il est de bonne ulcère (c'est-à-dire bien complexionné), il se passera de médicament, et n'endurera aucun mal. Mais

1. « Propter ichorem. »

2. « Bene mundata. »

3. « Et figura apta. » — Tenant la partie dans une situation convenable. (Ming.)

s'il est de mauvais ulcère (c'est-à-dire cacochyme), premièrement il sentira douleur, et après en la partie y aura battement et inflammation. Car en toute partie charnue y a des nerfs et veines qui préparent à tels accidents mauvais. Pour ce disait Hippocrate au premier des *Prognostics*, que des meilleures choses est user de prévoyance.

*De la phlébotomie.* Quant à la phlébotomie, les sages Razès et Albucasis conseillent, que si de la plaie n'est sorti du sang à suffisance, qu'elle soit faite du côté opposé. Car la purgation par révulsion (*antispasin*) a fort plu à Hippocrate, dit Galien au quatrième de la *Thérapeutique*.

*Du ventre.* Du ventre s'il est constipé, qu'on fasse des suppositoires ou clystères : ou qu'on lui baille (*administretur*) quelque lénitif de casse fistule ou de manne.

*Des potions vulnérinaires.* Touchant les breuvages qu'on donne coutumièrement aux blessés, je dis que je n'ai accoutumé donner aucun breuvage en plaies récentes, d'autant qu'ils sont chauds et apéritifs, émeuvent le sang, et disposent la plaie à apostème, et à flux. Mais en ulcères vieux, fistuleux et achancris <sup>1</sup>, comme aussi quand le sang est congelé au dedans, et pour la sanie assemblée dans la poitrine, et pour les glandes internes, et grevures <sup>2</sup>, je les ai permis quelquefois, comme il sera dit en leurs chapitres. Toutefois les anciens (comme Roger, et les quatre Maîtres) ordonnaient indifféremment en toutes plaies et fractures, des breuvages composés de garance en plus grande quantité; et des consoudes, de plantains, tanesie, chanvre, choux rouges, herbe Robert, pied colombin, herbe benoîte, langue de chien, pimpinelle, piloselle, et semblables. Ils en tiraient le suc, ou les cuisaient en eau, vin et miel : et en donnaient chaque matin un demi quarteron : et mettant par dessus la plaie une feuille de choux rouge à l'envers, matin et soir la bandaient. Et affirment tels empiriques que si on vomit le breuvage, c'est mauvais signe : mais si on le retient est bon, surtout s'il sort par la plaie tel qu'on l'a pris : ainsi Dieu leur aide. Il est bien pis de Théodoric et de Henri, qui commandent donner de très fort cleré <sup>3</sup> surtout à ceux qui sont fraîchement blessés en la tête, et en la poitrine. Je ne sais d'où vient cette folie. Je sais bien que Galien ne le commande pas.

*De la diète des blessés.* La manière de vivre (*diæta*) de tous blessés et désunis, depuis le commencement jusqu'à sept jours (dans lesquels communément ils sont assurés de fièvre et apostème), doit être subtile, froide et sèche : surtout si le patient est replet, et jeune, et l'air chaud. Qu'on lui ôte donc le vin, principalement pur : et les chairs grossières, gros poissons, pain sans levain, et mal cuit, le fromage, et les fruits, ails, oignons, moutarde, et toutes épices fortes, toutes choses salées, et aigres (*acetosæ*). Qu'il use de poulets, perdrix, et petits oiseaux, assaisonnés (*alteratis*) avec eau rose. Qu'il use aussi d'avenat, orge mondé, amande,

1. « Et canceratis », et chancreux. — Ms. Montp. : « et en chancres ».

2. « Crepaturis », 1559; hernies (Ming.).

3. « Pigmentum fortissimum. » Vin aromatisé.

amidon, épinards, bourraches, laitues, plantain, bouillon (*brodio*) simple ou composé avec des œufs. Son boire soit d'eau bouillie, en laquelle ait trempé du gros pain, ou d'eau d'orge, ou d'eau avec un peu de vin gros, et astringent. Qu'il ne soupe (*cœnet*) guères, et se repose : que surtout il se garde des femmes. Quand il sera assuré de (*securatus ab*) l'apostème, qu'on engrossisse sa manière de vivre, et qu'il retourne de peu à peu à sa coutume.

Qu'il use donc pour lors de bon vin, bonnes chairs de geline, chapon, et mouton, et de tout ce qui engendre bon sang et répare nature. Or que telle façon de vivre soit utile aux blessés, il est ainsi prouvé : Aux blessés est utile la façon de vivre, qui maintient la vertu, et n'émeut fièvres ni apostèmes, et n'excite hémorrhagie, et qui prépare nourrissement convenable au temps convenable. Telle est celle-ci. Donc elle est utile. Et pour cela la recommande Galien, Razès, Halyabbas, et Avicenne, Brun, Guillaume et Lanfranc. Mais non pas Théodoric qui commandait une diète vineuse et très chaude dès le commencement. Je suis plus ébahi de Henric qui fut nourri (*nutritus*) à Paris entre les Philosophes, de l'avoir suivi en cela. De l'Anglais (Gaddesden) je ne m'en ébahi pas : car il ne dit rien, que ce qu'il a eu de Henric. Et leur raison ne vaut rien, quand ils disent que le débile soit conforté. Car Galien dit le contraire au commencement des *Aphorismes* : A ceux qui sont malades, nous ne nous hâtons pas d'augmenter la force, ains nous la diminuons modérément, ou nous la conservons telle qu'elle est, au moins ès maladies longues; sinon qu'il y eût si grande faiblesse, qu'elle mît en arrière toutes autres indications, ce qui n'est pas ès plaies communes. Et avec ce, quand les indications se contredisent, il ne faut pas en désirant (*cupiente*) l'une extrêmement oublier tout à fait l'autre, ains les mêler, au septième de la *Thérapeutique*. Dont (*unde*) au huitième, environ la fin il dit : le Médecin doit être exercé, et de nature bien avisé, afin que pesant subtilement la force de chaque indication et les comparant toutes les unes aux autres, il accumule un sommaire ou chef (*capitulum*), des plus propres manières de vivre du malade. Ce qui les a abusés, a été la traduction de l'Arabic, au quatrième de la *Thérapeutique*, chapitre pénultième, qui dit : Item, il te faut abstenir du vin quand l'apostème est chaud; mais en autre temps non. Car il devait dire, tant qu'il peut y avoir apostème. Ce qu'appert de la traduction du Grec, qui dit : Il est notoire, qu'il faut s'abstenir de l'usage du vin, au temps des phlegmons, autrement rien n'empêche d'en donner. Et ainsi on accorde, que du commencement jusqu'à sept jours (qui est le temps de l'inflammation), on ne donne point de vin : mais ce terme passé, qu'il ne soit défendu. Et ainsi est accomplie la quatrième intention qui était de conserver la substance du membre.

*Cinquième intention.* La cinquième intention, qui est de corriger les accidents introduits, est accomplie selon la diversité des accidents. Or les accidents qui ont accoutumé de survenir ès solutions de continuité, sont douleur, apostème, dyscrasie, fièvre, démangement, convulsion, para-

lysie, évanouissement, et rêverie. Et il faut savoir, que la plaie n'est jamais guérie jusqu'à tant que lesdits accidents soient corrigés. Car les accidents qui surmontent (*superant*) leur cause, pervertissent l'ordre de la curation, au commencement du livre à *Glaucon*.

*De la douleur.* Quant à la douleur, parce qu'elle est cause d'attraction de matière au lieu blessé, et d'engendrer apostème, il faut sur toutes choses l'éviter. La douleur communément est apaisée, en fomentant la partie avec huile chaude : et si l'huile était rosat, il serait plus utile : et si on y ajoutait aulbin d'œuf, ou le moyeu <sup>1</sup>, quand il n'y a pas grand chaleur, il ne maculerait (*macularet*) pas tant la plaie. Et s'il est nécessaire d'assoupir un peu la partie, l'huile soit de pavot : et si besoin est, qu'on y ajoute un peu d'opium, ou de mandragore, ainsi que conseille Guillaume. Les quatre Maîtres louent à ceci la racine de morelle incorporée avec oing de pourceau. Théodoric recommande fort l'emplâtre des feuilles des petites mauves, cuites et pilées, et mêlées avec criblure de son. Et si on y ajoutait un peu d'huile rosat, il serait meilleur. Aussi la mie du pain de froment trempée en eau bouillante, y est très bonne comme ci-dessus a été dit. Mais s'il y a forte douleur, il signifie que le nerf est blessé ; et pour lors qu'on ait recours à la plaie des nerfs.

*De l'apostème.* Apostème est engendré, connu, et guéri, selon qu'a été dit au second Traité, qui est des apostèmes. Néanmoins Avicenne loue et approprie à tout membre, depuis la tête jusqu'aux pieds, l'emplâtre fait de grenade douce, cuite en vin astringent, pilée et appliquée. S'il ne peut être repoussé ni dissipé, il le faut suppurer (*maturetur*) avec emplâtres dits à suppurer apostèmes. Et à ce Roger ordonne une embrocation de mauves, aloine, armoise et farine de froment, cuits en vin et un peu de miel, et assez d'oing. Si la sanie ne s'écoule par la plaie, il faudra faire ouverture au lieu plus propre.

*De la dyscrasie.* Dyscrasie, si elle est chaude (ce qui est connu par la rougeur, et vésication), refroidis le lieu, non pas avec hyoscyame, ou mandragore, comme dit Galien, car ils refroidissent trop : mais avec des roses, du plantain et de l'onguent blanc, lesquels desséchant, refroidissent modérément. Si elle est froide (ce que tu connaîtras par la mollesse et privation de couleur), chauffe le lieu non pas avec résine, poix, et bitume, ains avec du vin, et onguent noir (savoir l'onguent fusc) et le basilicon. Mais quand ces accidents convertissent les plaies en ulcères, qu'on ait recours à la doctrine des ulcères. Si la dyscrasie est sèche ou humide, soit corrigée par ses contraires : et ainsi des dyscrasies composées comme sera dit ci-après.

*De la fièvre.* S'il y survient fièvre, soient refroidis, et régis comme a été dit des apostèmes chauds. Et à cela soient appelés messieurs les Physiciens.

1. « Albumen ovi vel vitellus. »

*De la Convulsion* <sup>1</sup>.

Par convulsion, Averroès entend recourbement des membres, ou telle raideur qu'on ne les peut fléchir ni étendre (*dilatari*) : car en icelle l'opération n'est pas abolie, comme en la paralysie, ains est changée, d'autant que la convulsion (au cinquième des *Maladies et Symptômes*) est un mouvement vicieux, et advenant à la vertu motrice volontaire, d'une disposition de maladie. Et pour ce c'est une maladie de nerfs (au troisième *Canon*) en laquelle les muscles se meuvent vers leurs principes <sup>2</sup>, et sont désobéissants à la dilatation.

*Causes.* Le chef ou source de ce mal (selon Galien au même lieu) est double, ainsi que l'a indiqué Hippocrate, réplétion et évacuation : savoir ès dispositions phlegmoneuses, est réplétion : ès fièvres très ardentes, et très sèches, est évacuation. Or qu'il advienne, que tout corps nerveux qui est rempli, ou qui est vide, soit plus tendu, les cordes tendues aux instruments de musique le démontrent. Car elles se rompent, si on les repose tendues, en maison humide ou sèche. Et pour ce, les joueurs les lâchent, avant que les poser. Et suivant cela, le même est démontré par les courroies présentées au feu, ou exposées à l'air humide, au troisième du *Colliget*. Avicenne y ajoute un troisième chef, lequel combien qu'il ne soit proportionné à la matière, toutefois c'est une nuisance qui contriste le cerveau, à raison de laquelle les nerfs refuient (*refugiunt*), et se ramassent pour rejeter la cause qui les empêche.

Donc il y a trois matières de spasmes, d'inanition, de réplétion, de compassion du cerveau. La première est causée principalement à raison des grands flux, au cinquième des *Aphorismes*, et des chaleurs démesurées, et des pourritures qui liquéfient, au second des dits *Aphorismes*, le vingt-sixième : il vaut mieux que la fièvre survienne à la convulsion, etc. La seconde est faite des apostèmes et tumeurs qui s'évanouissent (*dispergentes*) (en fin, au cinquième des *Aphorismes* : A tous ceux qui ont des œdèmes, etc.), et aussi, des froids excessifs qui remplissent et épaississent les nerfs (au même cinquième : Le froid cause convulsions). La troisième est faite à cause de la douleur, au troisième du *Techni*, par pointure de nerfs et de tendons, et à cause de la mordication faite du mauvais humeur et qualité venimeuse, au *Commentaire* sur le cinquième : La convulsion causée de l'ellébore, etc.

Or des susdites convulsions, les unes sont universelles, qui sont faites quand la nuisance parvient jusqu'au cerveau : lequel s'essayant de repousser l'injure, retire (*contrahit*) les nerfs, et parties nerveuses, et les rend convulsés (*spasmat ea*). Les autres sont particulières, quand la nuisance ne parvient au cerveau, ains s'arrête au membre, le rendant

1. « De Spasmo. » Le spasme ou convulsion décrit ici comprend le tétanos.

2. « Ad principia sua » ; à leurs commencemens (Canappe).

courbe. Et cela même témoigne Avenzoar. Je dis la convulsion être universelle, quand elle tient la plus grande partie des membres : à la différence de l'épilepsie, qui les tient tous, et pour ce elle est appelée convulsion de tout le corps, savoir est humide<sup>1</sup> : toutefois elle est intermittente et non continuelle, avec nuisance de l'entendement et des sens, ainsi qu'il est déclaré au troisième des *Lieux affligés* : ce qui n'est pas ès convulsions, desquelles est ici fait mention.

D'enquérir exquisément les différences de convulsion, ses causes, et comment elle se fait, est d'une autre contemplation : et pour ce je le quitte. Il suffit au Chirurgien de savoir ce qu'en a été dit, et leurs signes, et les corrections s'il y en a.

Les *signes* communs sont, difficile mouvement des membres, tension du col, contraction des lèvres, comme s'il voulait rire, étroitesse (*strictura*) des mâchoires, dents, et gosier : étorsement (*tortura*) des yeux, et de tout le visage : Les signes particuliers de la convulsion faite par inanition, sont qu'elle advient de peu à peu et après maladies qui consomment. De celle qui est par réplétion, qu'elle advient soudain, et après apostèmes et réplétions et froideurs épaississantes. Les signes de la convulsion par compassion, sont qu'elle advient de causes externes, et est avec douleur et mordication, et contristation. Si la nuisance de convulsion parvient aux membres de la respiration, *le patient meurt soudain*. La convulsion confirmée ne guérit pas, surtout celle qui est d'inanition : car la sécheresse étant tout à fait accomplie, demeure incurable, au septième de la *Thérapeutique*. Mais celle qui n'est confirmée, reçoit quelque correction, spécialement quand elle est de réplétion : ce que signifiait Hippocrate au second des *Aphorismes*, disant : Il vaut mieux que la fièvre survienne à la convulsion, que la convulsion à la fièvre.

La *curation* et préservation de la *convulsion sèche* est mauvaise, comme dit Avicenne : toutefois la plus convenable curation est le bain<sup>2</sup>, et après le bain une onction d'huile humide, et que cela soit souvent réitéré. Et s'il était possible que le bain fût de lait, et les nasals<sup>3</sup>, et gargarismes, et clystères, et finalement les potages, il serait très bon, pourvu seulement qu'il n'y eût point de fièvre : car pour lors, lesdites choses soient faites avec eaux et huiles, èsquelles aient cuit feuilles de saule, orge rompu, violettes et nénufar : de quoi il faut appliquer sur les jointures, et à l'origine des muscles. Leurs viandes (*cibaria*) soient bouillons (*sorbitiones*) gras et légers, faits d'amandes, orge, et bon sucre, et eau de chair prise de la chair d'agneau, et de chevreau. Et si avec lesdites choses on mettait un peu de bon vin pour les faire pénétrer, ne serait pas s'éloigner du droit chemin.

1. « Et ideo spasmus totius dicitur silicet humidus. » — Ming. dit que « l'épilepsie est mise par les auteurs au rang des convulsions causées par vne trop grande humidité ». Humidus, humide, mou, par opposition à sec, dur.

2. « Est tina. » — Canappe : « est estuve en tine ». — Tine : vaisseau qui sert à porter la vendange (Du Cange).

3. « Et nasalialia » ; les errhines.

Quand la *convulsion est humide*, il la faut traiter avec fortes évacuations des grosses humeurs, comme par la hieie et les pilules d'agaric. Les clystères piquants (*acuta*) y sont très bons, comme aussi la phlébotomie quelquefois. Item les gargarismes, et nasals sternutatoires avec choses piquantes, y sont expédients : et les onctions par le col, sous les aisselles, et aux aines, avec huiles chaudes, de lys, du cost, de spic, de laurin, et de pouliot, fortifiées avec castorée, et euphorbe, y sont bonnes : et de mettre par-dessus grande quantité de laine bien molle.

A telle convulsion Roger dicte un tel onguent, et Théodorie l'a accepté : PR. *huile muscellin, une once : petrehuile*<sup>1</sup>, *demie once : huile commune et beurre, de chacun quatre once : cire, une once : styrax calamite, et styrax rouge, de chacun deux drachmes et demi : mastic et encens, de chacun demie once : gomme de lierre, trois drachmes et demi*. Tout ce qui se peut fondre soit mis sur le feu, et le reste pulvérisé soit mêlé : finalement y soit ajouté le styrax, et en soit fait onguent, duquel on oindra le col et devant et derrière (*cervix et collum*), l'épine, et tout le corps entre deux feux. Théodoric, en un autre lieu, semble ajouter à cet onguent les herbes qui entrent en l'onguent Aragon et Agrippa : et d'huile castorin, et graisse de limaces rouges : et l'appelle *Alabastre*. Il est fort propre à la contraction des nerfs. S'il y survenait fièvre, pourvu que ne fût que d'un jour, il serait bon.

Les estuves, et parfums secs<sup>2</sup>, et tout ce qui provoque la sueur, sont profitables à cette convulsion. Quand à celle qui est faite par compassion, si elle est de douleur, est curée par médicaments de parties subtiles, et avec autres qui apaisent la douleur : ainsi qu'il sera dit au traité des plaies des nerfs. Et si c'est de piquure de bête sauvage, soit traitée avec de la thériaque, et ventouses sur le lieu. Et si c'est une mordication d'estomac, soit provoqué le vomissement, et l'estomac soit conforté : Et en tous spasmes, le cerveau soit conforté, et en oignant la tête, le col (*collum*), le dos, les aisselles, et les aines, avec huile de lys : laquelle est propre médicament au spasme humide, ainsi que dit Avenzoar. Et qu'un bâton soit tenu entre les dents, afin qu'elles ne se ferment totalement. Et si on n'y peut faire autre chose, le *nerf qui mande la nuisance soit totalement retranché*, comme Razès le conseille : car il vaut mieux perdre l'action d'un membre, que de tout le corps.

*De la Paralysie*. Paralysie aussi ensuit les plaies, et les contusions, surtout de la tête, et de tout le dos : ainsi qu'il est déclaré par plusieurs exemples au troisième des *Lieux affligés*. Mais savoir si elle ensuit les plaies du même côté, ou de l'opposite, il en sera fait mention ci après, ès plaies de la tête. Or Paralysie est ramollissement des nerfs, avec privation du sentiment, et du mouvement, pour la plupart : tout ainsi que spasme était endurcissement, avec mouvement mauvais et changé, comme

1. « Petrolei. »

2. « Stuphæ et suffumigationes siccæ. »

il est dit au troisième du *Colliget*. D'où au troisième des *Lieux affligés* il est écrit, que comme Apoplexie est mollesse de tout le corps, ainsi Paralytie est mollesse d'une moitié, quelquefois de la dextre, autrefois de la senestre, et quelquefois d'une partie, comme du pied, ou de la main. Et pour ce on peut diviser la Paralytie, ainsi que on fait du spasme, que l'une soit universelle, et l'autre particulière : l'universelle, de tout un côté, particulière, d'un membre.

Les causes de Paralytie, et de telle ablation de mouvement et sentiment sont doubles : savoir extrinsèques, et intrinsèques. Extrinsèques, comme chute, percussion, incision, dilatation, froideur, apostemes, et autres telles choses, qui par dehors séparent et bouchent les passages des esprits <sup>1</sup>. Les intrinsèques sont humeurs grosses et visqueuses qui oppillent les nerfs au cerveau et en la nuque, qui est dite le lieutenant du cerveau. D'enquérir comment cela se fait, et comment quelquefois le mouvement est perdu, et reste le sentiment, aussi les différences, et toutes les causes exquisément, c'est d'une autre spéculation. Car il suffit au Chirurgien d'en savoir ce qu'a été dit, et de reconnaître la partie de laquelle procède la nuisance : ce qu'il saura par l'Anatomie. Car si la nuisance est universelle, parce que les nerfs qui régissent tout le corps viennent du cerveau, tu sais que la nuisance provient du cerveau. Si elle est particulière et ès membres supérieurs, tu sais qu'elle provient du col : si aux inférieures, des vertèbres inférieures : si à ceux du milieu, des vertèbres moyennes : comme on lit ces choses au premier et troisième des *Lieux affligés*. Tu connais l'humeur qui pêche, par les signes des humeurs. Les causes extrinsèques, tu le sauras par le jugement du patient.

On peut aussi juger, que la paralytie, et toutes maladies des nerfs sont difficiles à curer, d'autant qu'ils ont peu de nature chaude, laquelle est ouvrière de la cure. Et pour ce il est dit, que paralytie aux vieillards est difficilement guérie. Davantage on juge, que tremblement et les fièvres signifient bien en la paralytie. Outre ce, paralytie qui est faite de coup qui ne froisse grandement les nerfs, quelquefois est guérie, comme il appert de ce que dit Galien dans celui de Pausanie <sup>2</sup>, au troisième livre des *Lieux affligés*. Mais s'ils sont démesurément froissés, il n'y a point d'espoir de guérison, parce que les plaies des nerfs ne se consolident pas parfaitement, ainsi qu'il a été dit. Et Avenzoar écrit, que si l'offense est aux nerfs de la respiration, le patient mourra en bref, suffoqué. Si le membre n'amointrit pas, et sa couleur ne change point, il y a quelque espérance de guérison : mais s'il amointrit, et la couleur change, c'est mauvais signe, comme dit Gordon.

La cure de paralytie faite de causes internes, appartient à messieurs les Physiciens : laquelle Heben Mesué accomplit par double régime, com-

1. « Quæ ab extra separant, et claudunt spirituum vias. »

2. « Vt apparet ex Gal. in illo Pausania. » Canappe : « comme il a apparu à Galien de celui de la mulle. »

mun et propre. Le régime commun touche ores (*nunc*) la partie où est la maladie, ores la propriété, et quelquefois la diète. La première chose est accomplie en employant toute son étude à la partie postérieure de la tête et à la nuque : parce que le plus souvent le dommage naît de ces lieux-là. Ce qui est commun à cinq infirmités : savoir à paralysie, spasme, tremblement, stupeur, et torsement <sup>1</sup>. La seconde est accomplie par administration de médicaments, qui de leur propriété et vertu confortent les nerfs : comme la flambe bâtarde, ive, et castorée. La troisième est accomplie avec le peu manger et boire, et par régime exsiccatif dit au chapitre de phlegme <sup>2</sup>.

Quant au régime propre, il comprend quatre choses : la première est, égalisation de la matière : la seconde, son retranchement : la troisième, contournement du résidu à la part opposée et contraire : la quatrième corrige les accidents. Or comment ces choses sont accomplies, le *docteur* allégué le vous dira.

Avicenne parfait la curation de celle qui est *de causes externes*, comme de coup ou de chute, s'il y survient apostèmes, et que matière soit descendue au lieu, par phlébotomie, et médicaments chauds et évaporatifs : comme sont onguents et emplâtres sur le lieu frappé, et quelquefois on y met des ventouses. De ma part j'ai accoutumé un liniment loué de Heben Mesué aux passions du cœur : duquel on oint le col, le dos, et les parties blessées et est fort bon. Les paroles du Docteur Evangélique <sup>3</sup> sont telles, *Propos de l'inonction de l'épine* <sup>4</sup> : Je crois que les experts médecins, et experts philosophes ont caché la tradition, mémoire, et louange d'un si grand bénéfice de nature : vu que sa marque est retranchée de leurs traités. C'est un des plus gentils <sup>5</sup> remèdes préservant la substance de la vie. Tu as su que le commencement des os et des nerfs, est la nuque, laquelle pullule <sup>6</sup> du cerveau : et que l'épine est la place publique (*platea publica*) des artères, nerfs, esprits, et vertus : et le lit des membres spirituels ; et qu'elle contient une moelle de vraie humidité. Ainsi tu assembleras beaucoup de bonnes intentions : Car en confortant la substance qui couvre, et la substance des esprits, et les nerfs, et tous les os, tu secourras à la paralysie, et à toutes maladies des nerfs, au battement de cœur, et au tremblement : il subvient <sup>7</sup> manifestement aussi à la lassitude, et est le médicament des médicaments le plus soudain à conforter.

La manière de le faire est : PR. *myrrhe eslite, aloës hépatie, spicnard*

1. « Et torturæ. » Ms. Montp. : « et torture ».

2. « In capitulo phlegmatis. » Au chapitre des apostèmes phlegmatiques (Ming.).

3. Heben Mesue.

4. « Sermones inunctionis spinæ. » Inunctio : application d'un liniment (Celse, Pline).

5. « De elegantioribus. »

6. « Generatur vel germinatur. »

7. « Subuenit. » Subvenir, soulager, remédier à...

sang dragon, encens, mumie, opopanax, bdellion, carpobalsame, saffran, mastic, gomme arabique, styrax liquide, styrax rouge, de chacun deux drachmes et demie : musc, demi-drachme : thérébentine, au poids de tout le reste : tout cela mis en poudre, soit mêlé avec la térébenthine, et mets tout en un alambic, et le distille ingénieusement : et reçois l'eau distillée en un vaisseau de verre : car elle approche fort du baume <sup>1</sup>. J'y ajoutais quelquefois les herbes de la paralysie, et elle était plus précieuse.

*De la syncope.* Syncope, selon Galien, au douzième de la *Thérapeutique*, est un soudain et fort abattement de la vertu, qui a accoutumé suivre les évacuations démesurées, et les douleurs. Tu la connaîtras par le pouls défaillant, et par la couleur pâle, et le mouvement (principalement des paupières, et des extrémités) difficile, comme s'il ne les pouvait hausser, et par la sueur froide, surtout à l'entour du col. La syncope ne doit être aucunement méprisée : car c'est un chemin à la mort, voire est appelée de chacun *petite mort*.

Son régime et curation est, quant à présent, d'obvier tant qu'on peut que syncope n'advienne, en consolant le malade et chassant la multitude des personnes, afin que n'échauffent la chambre, et n'épouvantent le malade. Il y a à prévoir avant qu'elle vienne : qu'on donne au patient une petite rostie de pain blanc, trempée en très bon vin, avec un peu d'eau rose : et qu'il boive un peu de ce vin là. Car (comme dit Galien au lieu dessus allégué) il faut donner à ceux qui syncopisent quelque vin de nature chaude, et prompt à être distribué. Qu'il soit aussi arrosé, et qu'on jette raidement en son visage de l'eau rose, ou d'eau froide, si on n'a de l'eau rose : qu'on frotte les extrémités : qu'on lui tire le poil, le nez, les oreilles, et qu'on l'appelle haut par son nom propre : qu'on lui donne des soufflets (*alapæ*), et autres choses soient faites, ainsi que commandent en ce cas messieurs les Physiciens.

*De la rêverie.* Rêveries <sup>2</sup> (selon Galien au cinquième des *Maladies et Symptômes*) sont tous défauts de l'action princesse (*hegemonicæ*), c'est-à-dire de la vertu régente : lesquels Avicenne, au troisième canon, appelle aliénations. Et combien qu'il y ait de tels accidents les uns propres, et les autres par communication, toutefois ici ne s'en traite, sinon en tant qu'ils sont accidents venant par communication et liaison <sup>3</sup>, lesquels surviennent aux plaies et aux coups des jointures <sup>4</sup>, comme il est dit au quatrième de la *Thérapeutique*. Or la génération de tels symptômes est semblable (au troisième des *Lieux affligés*) à ceux qui ont suffusions,

1. « Suspia in vase vitreo; et forti. vicinatur enim balsamo. »
2. « De alienatione. Desipientiæ vero.... » Du délire.
3. « Et colligantiam », par sympathie (Canappe).
4. « Quæ contingunt in vulneribus, et articularum percussionibus. » — Ms. Montp. : « qui viennent es plaies es percussions des articles ». Ce passage manque dans Canappe et Mingelousaulx.

c'est-à-dire qui, par une disposition d'estomac, endurent ès yeux des imaginations. Car comme à ceux-ci l'occasion <sup>1</sup> est envoyée d'ailleurs, semblablement les rêveries adviennent plus promptement des parties nerveuses malades, que des autres : quelquefois par la seule chaleur, qui monte à la tête par la continuité : et quelquefois par l'esprit vapoureux ou fumeux. Et telles choses sont finalement de celles qui dessèchent comme dit Avicenne. D'où aussi Galien au treizième de la *Thérapeutique* dit : Comme nous avons démontré ès livres : du froid il advient paresse, et de la chaleur, mouvement démesuré, et de la malice des humeurs, folie.

Leur *curation ou régime*, en tant qu'il concerne au Chirurgien (car messieurs les Physiciens doivent incontinent être appelés), est de divertir de la tête, les mauvaises fumées par frictions et ligatures des extrémités. Et à ce cas, les clystères plaisent à Avicenne. Et que la partie blessée soit tout à fait apaisée. Il est aussi nécessaire, selon le même auteur, de souffleter le patient <sup>2</sup> afin de lui faire revenir sa raison. Galien, au treizième de la *Thérapeutique*, recommande pour le commencement, l'*oxyrrhodin*, c'est-à-dire l'huile rosat, avec un peu de vinaigre : car il faut repousser de la tête l'humeur et la vapeur. Et les infusions somnifères, qu'on fait de semences de pavot, sont très bons. Aussi nous présenterons au nez chose odorante, et oindrons les ailes du nez et le front de semblables médicaments. Des choses qui y profitent, selon Avicenne, est qu'on verse au-dessus de leur tête une décoction de pieds et têtes <sup>3</sup>. Et le plus souvent alfesur (qui est racine de bryone) <sup>4</sup> les guérit, quand ils en boivent, ou en mangent durant certains jours, avec quelque viande qui couvre sa saveur.

Du *démangement*, il sera dit au cinquième et au sixième Traité.

De la *dureté* et de l'*impuissance du mouvement*, qui suit les mauvaises solutions de continuité, il en sera dit ci-dessous au sixième, ès passions des jointures, et en l'antidotaire à son lieu.

1. L'occasion « du mal », ajoute Ming.

2. « Percussio cum alapis. »

3. « De moutons », ajoutent le ms. de Montp. et Canappe.

4. Alfesur ou Alfescera, est la plante dite bryone ou couleuvrée.





LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

## REVUE DE CHIRURGIE

PARAISSANT TOUS LES MOIS. — 11<sup>e</sup> ANNÉE, 1891

DIRECTEURS : MM.

**OLLIER**

Professeur de clinique chirurgicale  
à la Faculté de médecine  
de Lyon,  
Membre correspondant de l'Académie  
des sciences.

**VERNEUIL**

Professeur de clinique chirurgicale  
à la Faculté de médecine  
de Paris,  
Membre de l'Académie des sciences.

RÉDACTEURS EN CHEF : MM.

**NICAISE**

Professeur agrégé  
à la Faculté de médecine de Paris,  
Chirurgien de l'hôpital Laënnec.

ET

**F. TERRIER**

Professeur agrégé  
à la Faculté de médecine de Paris,  
Chirurgien de l'hôpital Bichat.  
Membre de l'Académie de médecine.

## REVUE DE MÉDECINE

PARAISSANT TOUS LES MOIS. — 11<sup>e</sup> ANNÉE, 1891

DIRECTEURS : MM.

**Ch. BOUCHARD**

Professeur à la Faculté de médecine de Paris,  
Médecin de l'hôpital Lariboisière,  
Membre de l'Académie des sciences.

**J.-M. CHARCOT**

Professeur à la Faculté de médecine de Paris  
Médecin de la Salpêtrière,  
Membre de l'Académie des sciences.

**A. CHAUVEAU**

Inspecteur général des Écoles vétérinaires,  
Professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle,  
Membre de l'Académie des sciences.

RÉDACTEURS EN CHEF : MM.

**L. LANDOUZY**

Professeur agrégé  
à la Faculté de médecine de Paris,  
Médecin de l'hôpital Tënon.

ET

**R. LÉPINE**

Professeur de clinique médicale  
à la Faculté de médecine de Lyon,  
Correspondant de l'Institut.

La *Revue de médecine* et la *Revue de chirurgie*, qui constituent la 2<sup>e</sup> série de la *Revue mensuelle de médecine et de chirurgie*, paraissent tous les mois, chacune formant une livraison grand in-8<sup>o</sup> de 5 à 6 feuilles.

S'ADRESSER POUR LA RÉDACTION :

*Revue de médecine* : à M. le Dr Landouzy, 4, rue Chauveau-Lagarde, à Paris, ou à M. le Dr Lépine, 42, rue Vaubecour, à Lyon.  
*Revue de chirurgie* : à M. le Dr Nicaise, 37, boulevard Malesherbes, ou à M. le Dr F. Terrier, 3, rue de Copenhague, à Paris.

POUR L'ADMINISTRATION :

A M. Félix Alcan, libraire-éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.

PRIX D'ABONNEMENT :

Pour chaque Revue séparée.		Pour les deux Revues réunies.	
Un an, Paris . . . . .	20 fr.	Un an, Paris . . . . .	35 fr.
— Départements et étranger .	23 fr.	— Départements et étranger .	40 fr.

La livraison : 2 francs.

Les quatre années de la *Revue mensuelle de médecine et de chirurgie* (1877, 1878, 1879, et 1880) se vendent chacune séparément 20 fr. ; la livraison, 2 fr.  
Les dix premières années (1881 à 1890) de la *Revue de médecine* ou de la *Revue de chirurgie* se vendent le même prix.

COULOMMIERS. — Imp. PAUL BRODARD.